

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAE 160 Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'attribution de dotations récompensant les lauréats du label « Fabriqué à Paris ».

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une dotation d'un montant de 2 000 euros sera versée au 1^{er} lauréat de chacune des catégories et prix « Fabriqué à Paris », 1 000 euros pour le second et 500 euros pour le troisième, pour l'année 2020 (montant total : 21 000 euros).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : La composition du jury, les modalités d'organisation du concours ainsi que les dispositions relatives au dépôt des candidatures seront précisées par arrêté.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO